

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 22 juin 2019**

Selon la feuille de présence, l'Assemblée se compose de 97 adhérents sur 181 inscrits (31 présents et 66 représentés) pour un quorum de 91. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président, Jean-Michel REITER, ouvre la séance accompagné de Violette GUILLET, directrice générale.

M. FRESQUET, du Cabinet COFINGEC, expert-comptable, et M. DESCHAMPS, du Cabinet COFIF, Commissaire aux Comptes, sont présents.

Jean-Michel REITER sollicite deux volontaires pour les fonctions de scrutateur : Stanislas GUÉRIN et Stella FOTSO se portent volontaires.

**1. Approbation du compte-rendu de l'AGO du 16 juin 2018 - Vote**

**1<sup>ère</sup> résolution :**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2. Présentation du rapport moral 2018 - Vote**

Jean-Michel REITER donne lecture du rapport moral 2018, intégré au rapport d'activité 2018.

Chaque pilote des commissions présente les travaux effectués au cours de l'année passée. Sont intervenus :

- Jean-Michel REITER pour la commission finances en l'absence de Gérard BRISOU et la commission communication
- Danielle COUSEIN-HIEBEL pour le groupe santé
- Agnès AVIGDOR pour la commission vie familiale et associative et le Conseil d'Acteurs de Parcours
- Michelle BOISDÉ pour la commission stratégie

**2<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2018 ainsi présenté.

Suite à l'approbation du rapport moral 2018, la nouvelle directrice générale Violette GUILLET présente l'évolution du contexte.

### 3. Présentation du rapport et des états financiers 2018 de l'association gestionnaire - Vote

Le rapport financier 2018 de l'association, intégré au rapport d'activité 2018, était joint à la convocation. Jean-Michel REITER présente et commente quelques chiffres importants.

#### **Bilan de l'association gestionnaire :**

Actif net au 31/12/2018 : **17 403 755 €**

Passif net au 31/12/2018 : **17 403 755 €**

#### **Compte de résultat :**

Résultat excédentaire au 31/12/2018 : **78 207 €**

#### **3<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport financier 2018 de l'association gestionnaire.

### 4. Présentation du rapport et des états financiers 2018 compilés

#### **a. Rapport et états financiers compilés**

M. FRESQUET présente et commente les états financiers compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée).

#### **b. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

M. DESCHAMPS donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes certifiant que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice ».

#### **c. Proposition d'approbation des états financiers des comptes compilés 2018 - Vote**

Jean-Michel REITER soumet les états financiers 2018 compilés, tels que présentés, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### **4<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, de l'Expert-comptable et du Commissaire aux Comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Le résultat 2018 se décompose comme suit :

- Excédent des établissements sous contrôle des tiers financeurs : **109 981.79 €**
- Excédent propre à l'Association : **77 587.90 €**
- Résultat excédentaire : **187 569.69 €**

## 5. Proposition d'affectation des résultats de l'association et des activités économiques - Vote

### 5<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve l'imputation :

#### **Au compte « Fonds Associatifs » :**

- de l'excédent des résultats propres à l'association soit 77 587.90 €
  - ESAT économique : - 619.08 €
  - Association gestionnaire : 78 206.98 €

#### **En attente d'affectation :**

- du résultat des établissements sous contrôles de tiers financeurs :
  - ARS : 168 330.87 €
  - Conseil départemental : - 23 472.96 €
  - Siège administratif : - 34 876.12 €

## 6. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées - Vote

M. DESCHAMPS donne lecture du rapport spécial, qui stipule qu'aucune convention règlementée au sens de l'article L. 612-5 du Code de Commerce n'a été portée à la connaissance du Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, M. DESCHAMPS signale avoir été informé de l'exécution des conventions visées par l'article L. 313-25 du même, relatives à la rémunération, dans le respect de la CCN 1966, de l'ensemble des directeurs et cadres dirigeants salariés de l'association.

Le montant total de ces rémunérations brutes, qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée en tant que convention règlementée, s'élève à **709 120 €** pour l'année 2018.

### 6<sup>ème</sup> résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve ces conventions.

## 7. Quitus de gestion au Conseil d'Administration - Vote

### 7<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les opérations traduites par les comptes et rapports et donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

## 8. Présentation du rapport d'orientation 2019/2020 - Vote

Jean-Michel REITER donne lecture des orientations définies dans le rapport d'orientation 2019-2020, portées à la connaissance de l'assemblée via le rapport d'activité 2018, et formulées comme suit :

« Promouvant les outils identifiés au service du projet social, notre programme de travail 2019-2020 inclura la promotion de l'accompagnement à la VARS, et la poursuite du soutien à la délégation Nous Aussi. Par ailleurs, en bonne exécution de sa politique des ressources humaines, l'association poursuivra le pilotage d'une démarche qualité de vie au travail

(QVT), veillera au maintien d'un dialogue social constructif, et favorisera l'implication des salariés et le développement de leur sentiment d'appartenance à l'association.

Enfin, elle poursuivra la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet associatif par :

L'organisation des structures d'accompagnement et de services par :

- La mise en œuvre du CPOM tripartite
- La poursuite de la consolidation de l'organisation par pôles
- La poursuite du déploiement du pôle services
- La poursuite de l'amélioration du système d'information (gestion/RH, dossier unique de la personne accompagnée, communication)

L'accompagnement à l'hygiène de vie et aux soins par :

- Le lancement de la deuxième phase du plan santé
- La poursuite de l'expérimentation de télémédecine bucco-dentaire et le déploiement du service

Le développement du bénévolat en direction des personnes accueillies et des familles par :

- La poursuite de l'organisation de l'accueil et de l'accompagnement des bénévoles

L'inclusion par l'école et le logement par :

- La poursuite des études de diversification de l'offre d'habitat

L'adaptation de notre offre d'accompagnement aux besoins nouveaux par :

- La poursuite de la recherche de solutions pour l'accueil des personnes vieillissantes
- La poursuite de la préparation d'une offre d'hébergement mieux adaptée à l'évolution de nos publics
- La poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil dans nos établissements

L'évolution des modèles d'accès au travail dans les établissements et services d'aide par le travail par :

- La reprise des réflexions sur la restructuration de l'ESAT les Courlis
- Le développement de modes alternatifs d'accompagnement et d'adaptation au travail

La prise en compte des parcours de vie évitant les ruptures par :

- La poursuite des réflexions sur les procédures d'admission dans les établissements et services »

**8<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport d'orientation 2019/2020 de l'association.

**9. Résolution permettant la mise en œuvre du rapport d'orientation - Vote**

L'assemblée ayant approuvé le rapport d'orientation 2019-2020, Jean-Michel REITER soumet à son approbation, la résolution permettant sa mise en œuvre :

**9<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour prendre toute initiative en vue de la réalisation des projets du rapport d'orientation et du projet associatif, en y apportant les aménagements que l'urgence et les contraintes rencontrées rendraient nécessaires.

L'Assemblée Générale, en particulier, donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour acquérir ou vendre tout bien et signer tout contrat de location, de construction ou autre, retenir tout financement, contracter tout emprunt nécessaire à la réalisation dans les meilleurs délais des projets faisant l'objet du rapport d'orientation.

## 10. Montant de la cotisation annuelle pour 2020 - Vote

Sur proposition du Conseil d'Administration, Jean-Michel REITER propose le maintien de la cotisation à 80 € pour l'année 2020.

### 10<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le maintien de la cotisation à 80 € pour l'année 2020.

## 11. Présentation du budget 2019 de l'association gestionnaire - Vote

Le budget prévisionnel 2019 de l'association, intégré au rapport d'activité 2018, était joint à la convocation.

Jean-Michel REITER présente et commente quelques chiffres importants.

- **Total encaissements : 288 000 €**
- **Total paiements : 269 000 €**

### 11<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le budget 2019 de l'association gestionnaire.

## 12. Renouvellement du Conseil d'Administration - Vote

5 administrateurs sont sortants en 2019.

Mme Martine PIOFRET n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Sont ce jour soumis à l'approbation de l'assemblée :

- La candidature, nouvelle, de M. Laurent COCUMELLI, qui se présente à l'assemblée ;
- La cooptation de Mme Martine GENEIX, intégrée au sein du Conseil d'Administration en novembre 2018 ;
- La réélection des 4 administrateurs sortants à l'AG de ce jour, et se portant candidats au renouvellement.

Conformément aux statuts, il y a donc 6 candidats pour 8 postes maximum à pourvoir.

Jean-Michel REITER propose un vote à main levée, et soumet l'élection des candidats à l'approbation de l'assemblée.

L'Assemblée Générale ayant opté pour un vote à main levée, les 6 administrateurs suivants sont élus, à l'unanimité :

M. Christian BACHELET	Mme Martine GENEIX
M. Laurent COCUMELLI	Mme Marie-Thérèse LAVOUIRAY
Mme Danielle COUSEIN-HIEBEL	Mme Anne-Marie LIBOTTE

Le Conseil d'Administration compte ainsi 22 membres pour l'exercice 2019-2020.

\*\*\*\*\*

*Jean-Michel REITER remercie l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale Ordinaire et tient à féliciter les 6 administrateurs pour leur élection. Il tient à adresser des remerciements particuliers à Mme Martine PIOFRET, qui ne souhaite pas renouveler son mandat d'administratrice.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.*

\*\*\*\*\*